



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 89602

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les subventions allouées aux associations dans la cadre du « Plan national maladies rares ». En effet, ce plan prévoit de soutenir financièrement les organismes qui participent activement à la lutte contre les maladies rares. La Fédération des maladies orphelines, qui a été reconnue, en date du 20 janvier dernier, d'utilité publique par le conseil d'État, semble développer une compétence en la matière depuis de nombreuses années. Toutefois, il semblerait aujourd'hui que cet organisme soit encore en attente d'un versement de subventions. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quand il compte débloquer les fonds nécessaires pour permettre à cette fédération de développer son service gratuit d'aides aux malades.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89602

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2988